



Assemblée générale, Strasbourg 17 octobre 2008

Projet

Rapport moral et financier

(Document du secrétariat modifié suite à la réunion de bureau du 24 septembre 2008)

Introduction

L'année 2008 a été celle de l'installation de l'association et du lancement de ses premières activités après sa création, à l'unanimité des représentants des 27 Etats et Gouvernements de l'Espace francophone réunis lors de l'assemblée constitutive tenue à Montréal le 24 septembre 2007.

2008 a été aussi l'année de l'implication de l'association dans le tissu des réseaux institutionnels de l'espace francophone et dans la préparation des Sommets de la Francophonie (celui de Québec les 17-18 octobre 2008). Autant d'occasions de promouvoir le droit à la protection des données personnelles comme élément essentiel pour la démocratie aujourd'hui.

Cette même année, ont été notés des progrès dans le développement des règles de la protection des données dans l'espace francophone avec l'adoption d'une législation au Sénégal en janvier, en Albanie en mars avec nomination du commissaire en septembre, la nomination d'une Commissaire chargée de la protection des données personnelles à Maurice et l'ouverture de chantiers législatifs à Madagascar et au Maroc.

Sans que l'association n'ait pu encore organiser une veille générale, il semble qu'une période nouvelle s'ouvre actuellement qui voit dans les pays du Nord les opinions publiques se réveiller (Allemagne, France, Suède) après une période difficile pendant laquelle le curseur entre libertés et sécurité s'est déplacé vers la sécurité avec des conséquences importantes en matière d'extension de fichiers de sécurité de manière parfois disproportionnée selon les positions prises par nombres d'autorités nationales de protection des données personnelles. De même, le respect et les mesures de sécurité propres à assurer la confidentialité des données devient une préoccupation plus grande suite à la révélation d'affaires dans plusieurs pays.

La table ronde et le débat organisés le jour de la seconde assemblée générale de l'association, le 17 octobre, sur le thème « Regards croisés sur les enjeux régionaux et mondiaux de la protection des données personnelles », devrait très opportunément nous permettre de faire le point et contribuer ainsi à dégager nos axes de travail prioritaires.

I - L'installation de l'association

1) Installation administrative

Statut juridique

L'association a acquis son statut juridique complet par la déclaration qui en a été faite auprès des autorités du pays de son siège. Ainsi, l'annonce de la création de l'association, selon la loi de 1901, a été publiée au Journal Officiel français le 22 décembre 2007.

Compte bancaire : un compte bancaire a été ouvert au nom de l'association auprès de la banque Le Crédit Lyonnais (LCL) à Paris sous le n° 0000375371Y.

Délégation de signature pour les opérations courantes. Le Président a donné une délégation de signature du président au secrétaire général pour les opérations courantes.

Logo de l'association

Le bureau a procédé à l'adoption à l'unanimité du logo de l'association. Son étude a été réalisée avec « les moyens du bord » compte tenu du coût d'une conception et d'une réalisation par des professionnels externes. La simplicité de son graphisme et sa signification ont été appréciées : l'Homme au cœur des préoccupations de la protection des données personnelles et de la diversité de la francophonie présente sur les cinq continents, symbolisés par un personnage tenant entre ces bras les cinq continents représentés par cinq cercles de couleurs différentes, celles du logo de l'OIF.

2) Le fonctionnement du bureau

Dans cette période d'installation et de lancement des activités de l'association, les travaux réalisés par les membres du bureau ont tenu une place centrale.

Les réunions du bureau

L'établissement administratif de l'association et le lancement de ses activités ont été organisés au cours de six réunions de bureau tenues uniquement par conférences téléphoniques, les ajustements et précisions étant effectués par téléphone ou courriel.

Les communications avec les institutions et les organisations internationales

Le président a assuré les communications avec les institutions et organisations internationales le plus souvent en coopération avec le secrétariat général.

Le rôle logistique et de bonnes fins du secrétariat général

Le secrétariat général a assuré pour les réunions de bureau la mise au point des ordres du jour en concertation avec le président, sa diffusion assortie le cas échéant des propositions de textes demandés par le bureau dont les comptes-rendus de réunion.

Pour les communications avec les membres de l'association, le secrétariat général a assuré la préparation et l'envoi des documents demandés par le bureau ou par le président.

II – Les activités de l'association

L'assemblée constitutive avait confié au bureau le soin de fixer et mettre en œuvre le programme de travail de l'association de 2008 en s'appuyant sur le projet de plan d'action élaboré en vue de l'assemblée constitutive de Montréal.

Les résultats et enseignements que nous pouvons tirer de ces activités sont les suivants.

1) **Activités en direction des autorités de protection des données personnelles**

Sur proposition du président, approuvé par le bureau, l'accent a été mis en cette année sur la mise en place des échanges entre autorités de protection de données.

a) Etablissement du réseau. Nous disposons aujourd'hui du répertoire ou annuaire interne des responsables et correspondants des 20 autorités de protection des données de l'association. Il permet de mettre en rapport directement les responsables des autorités ainsi que de mettre en contact par l'intermédiaire des correspondants, les experts techniques et juridiques des institutions selon les matières concernées par l'intermédiaire des correspondants. Cet annuaire dont la première édition a été diffusée le 7 juillet a été mis à jour au mois de septembre.

b) Information mutuelle sur les positions prises concernant les thèmes majeurs d'actualités. Cette activité a démarré avec la collecte et la distribution des positions sur des thèmes majeurs rendues publics par les membres de l'association au cours de l'année écoulée. Elle a rencontré un certain succès avec la communication de 35 documents dans le courant du mois de juillet et ultérieurement. Cependant ces positions n'émanent que de 7 autorités de protection des données en raison essentiellement d'indisponibilité de textes en français.

L'exploitation qualitative de ces positions destinée à faire le point sur nos communautés de vues et à les rendre publiques de manière commune sera effectuée dans les prochaines semaines (voir la plan d'action).

c) Recensement des textes législatifs. Sur les 20 autorités ayant collaborées pour l'établissement de l'annuaire interne, 10 ont pu transmettre leurs textes, dans 6 cas celui ci n'était pas encore disponible en français

d) Visites à des fins de renforcement des capacités. Plusieurs responsables ou collaborateurs d'autorités ou de collaborateurs ont effectué des visites auprès de consœurs, notamment du Burkina Faso et de la Pologne. Le bureau de l'association n'a pas stimulé cette activité dans cette période de démarrage. L'organisation de l'accueil de toute autorité nouvellement installée doit cependant être considéré comme prioritaire.

Enseignements tirés

La participation des membres de l'association aux activités de lancement des échanges a été enthousiaste. Nous avons noté cependant qu'un de nos collègues dans l'attente de la modification de sa loi sur ce point n'a pas encore le pouvoir de rendre public ses avis et ainsi de nous les transmettre à des fins de publication.

Mais nous avons surtout constaté que de nombreuses autorités de protection des données personnelles, en particulier d'Europe centrale et orientale ont à faire face à un manque, de ressources en langue française. De ce fait, nombreux sont ceux qui ne disposent pas encore de leur texte législatif en français, ni dans ce contexte de documents sur leurs prises de

position majeures à faire connaître (avis, recommandation, etc. en français). Certains ont annoncé pouvoir s'y atteler dans les mois qui viennent. Il y a là un problème préoccupant pour le bon fonctionnement et le rayonnement de l'association. Le bureau se renseignera sur les fonds d'aide à la traduction et les membres concernés pourront également interroger leurs départements nationaux en charge de la Francophonie en vue de bénéficier de ressources humaines francophones.

Enfin, le bureau regrette de ne pas avoir pu associer plus rapidement tous les membres de l'association aux activités, faute de temps imparti et de moyens, en raison essentiellement du choix de contribuer également aux activités menées avec l'OIF dans cette période. Cette difficulté devrait pouvoir facilement être surmontée dans le cadre du plan d'action 2008-2009.

2) Activités en direction des Etats non encore dotés d'une législation

Cette activité n'a pas été privilégiée dans cette phase d'installation de l'association. Cependant plusieurs activités menées de manière bilatérale en direction des Etats non encore dotés d'une législation ont été portées à la connaissance du bureau.

a) Canevas législatif : Cette activité prévue dans le projet de programme d'action de septembre 2007 est importante en raison en particulier de la diversité des modèles actuels nationaux, mal connus et qui subissent régulièrement des évolutions majeures. C'est en vue d'une telle activité qu'à été lancé en 2008 le recensement des législations. Celui-ci se heurte cependant actuellement à l'indisponibilité en français de la législation en vigueur dans de nombreux pays, ceux-ci n'étant disponibles actuellement qu'en anglais en plus de la langue locale.

b) Demande de conseil et coopérations :

L'association n'a pas été saisie encore d'une demande de conseil ou de coopération avec un pays particulier. Mais le bureau a été tenu informé par son secrétaire général des relations établies de manière bilatérale entre la CNIL, le Maroc et Madagascar dans le cadre de l'élaboration de projets de loi dans ces pays (selon le cas : visites aux autorités, participation à un séminaire sur place, évaluation informelle des projets de loi).

Par contre, le bureau a été informé d'initiatives visant l'organisation de conférences régionales en 2009 et 2010 auxquelles l'association pourrait être associée : en Afrique de l'Ouest , en Afrique centrale , dans l'Océan indien , en Asie

Les modalités de participation de l'association à l'organisation de ces conférences ou séminaires dont le principe n'est pas encore arrêté, restent encore à déterminer.

3) Activités en direction du public

1) Un Répertoire donnant l'état du développement de la protection des données en francophonie a été élaboré par le secrétariat général en coopération avec les membres de l'association. Il est prêt pour diffusion sous la forme d'un tableau donnant par région et pays de l'espace francophone, les références des lois en vigueur et les coordonnées des autorités de protection des données installées (nom, coordonnées, lien sur le nom de domaine de leur site internet).

2) Dans l'attente d'un site internet propre à l'association, ont pu être rendus accessibles au public, grâce à l'OIF sur son site internet :

- a. les statuts de l'association ;
- b. la déclaration de Montréal ;
- c. le Répertoire, par région et pays des autorités de protection des données installées ainsi que les législations en vigueur ;
- d. une rubrique « liens utiles » sur la première et sur la seconde conférence francophone.

Figureront également prochainement sur ce site, les textes internationaux en vigueur, la contribution de l'association à l'élaboration du 3^{ème} rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone élaborée établi en vue du Sommet de la francophonie qui se tient à Québec les 17 et 18 octobre 2008 (cf. infra), ainsi que, dès qu'ils seront prêts, la présentation et les textes par thèmes des positions des autorités de protection des données sur les sujets d'actualités collectés en juillet 2008.

4) Participation aux travaux menés au sein de l'OIF ou avec son soutien

L'excellence et la régularité des relations avec l'OIF, en particulier avec la délégation à la paix, la démocratie et aux droits de l'homme, ont conduit à une fructueuse collaboration permettant la réalisation des participations suivantes :

a) Participation du Président au séminaire sur la responsabilité sociale des entreprises dans l'espace francophone organisé par l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'homme à Rabat au Maroc, les 28 et 29 février 2008.

b) Contribution au 3^{ème} rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone en vue du Sommet de la francophonie qui se tient à Québec les 17 et 18 octobre 2008. La contribution a été élaborée par les membres du bureau compte tenu des courts délais impartis (février-mars 2008). Il établit un état des lieux de la protection des données personnelles dans l'espace francophone. Ce document a été diffusé aux membres de l'association ainsi qu'à des fins pédagogiques aux Etats non dotés d'une législation invités à se faire représenter lors de la 2^{ème} conférence des commissaires à la protection de la vie privée et des données personnelles. Le message qui sera adressé par M. Abdou DIOUF, secrétaire général de l'Organisation, lors de cette conférence pourrait constituer une réponse aux axes d'actions prioritaires proposées par le bureau à la demande de l'Organisation.

c) Journée internationale annuelle de la Francophonie (20 mars)

Sur proposition du Président, un geste a été posé lors de cette journée d'une manière modeste cette année, sous la forme d'une lettre du Président de l'association adressée au Secrétaire général de la Francophonie soulignant l'importance du droit à la protection des données personnelles. Cette lettre, dont les membres ont été informés, a été rendue publique. On trouvera en annexe à ce rapport la réponse très encourageante adressée par M. Abdou Diouf. Une présence plus forte de l'association pourrait être envisagée pour les journées internationales de la francophonie des années à venir.

d) Participation du Président et du secrétariat général à la réunion des réseaux institutionnels de la francophonie tenue à Bucarest du 19 au 21 juin 2008 dans le cadre de la préparation du Sommet de Québec.

Cette réunion a été très fructueuse ainsi qu'indiqué dans le courrier adressé par le président aux membres de l'association à sa suite.

L'intérêt porté par les autres réseaux à l'objet de l'association pourrait dans un proche avenir déboucher sur des coopérations, en particulier avec le réseau des Cours de cassation.

Par ailleurs, le représentant de la structure de l'ONU à Genève, chargé de l'élaboration des rapports publics d'évaluation des pratiques en matière des droits de l'homme dans chacun des pays membres, s'est montré intéressé à inclure la question de la protection des données personnelles.

Enfin ont été évoqué avec le représentant de l'OIF auprès de l'Union européenne et celui de l'Union européenne des possibilités de monter des projets avec le soutien financier de l'Union européenne.

e) Participation du Président à la conférence organisée par l'association des secrétaires généraux des parlements francophones à Québec le 4 septembre 2008. Cette conférence a été l'occasion d'une présentation des activités de l'association.

5) Etablissement de relations avec le Conseil de l'Europe

Sur initiative du vice-président, le statut d'observateur de l'association auprès du comité consultatif de la convention 108 du Conseil de l'Europe a été demandé et obtenu à l'unanimité de ses membres. Cette convention est ouverte à la ratification de pays non-membres du Conseil de l'Europe. A l'heure actuelle, le Canada et l'Australie sont observateurs auprès de ce comité.

L'association devait ainsi être représentée à la réunion de ce comité des 13 et 14 octobre 2008.

6) 2^{ème} conférence des commissaires à la protection des données et à la vie privée le 17 octobre 2008 à Strasbourg et l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités

Le bureau a estimé que l'association n'avait pas encore les moyens suffisants pour organiser une telle conférence. Il a ainsi confirmé que la conférence de 2008 devait être organisée par la CNIL selon sa proposition faite à Montréal, et que, comme à Montréal, une assemblée générale de l'association se tiendrait à cette occasion.

Cependant, le président de la CNIL et secrétaire général de l'association a tenu informé le bureau sur son projet de programme.

Le bureau a particulièrement apprécié que, reprenant une idée contenue dans le projet de plan d'action de Montréal, le programme inclut un débat « Regards croisés sur les enjeux

régionaux et mondiaux de la protection des données personnelles » ainsi qu'une première édition, même si elle est légère, d'ateliers de renforcement des capacités à partir d'échanges sur de bonnes pratiques. Ceux-ci ont été ouverts de manière opportune à tous les francophones présents ayant des responsabilités dans la mise en œuvre des principes de la protection des données et qui étaient réunis à l'occasion de la conférence internationale (autorités, responsables de la protection des données au sein d'entreprises et d'administration etc.).

III- Les moyens mobilisés (septembre 2007-septembre 2008)

Dans l'attente de la rentrée des cotisations, l'intégralité des moyens humains et matériels nécessaires au fonctionnement de l'association ont reposé sur ceux des membres du bureau et plus particulièrement ceux du président et du secrétaire général.

L'organisation de la 2^{ème} conférence francophone a bénéficié de subventions de la part de l'OIF ainsi que du Secrétariat d'Etat chargé en France de la coopération et de la Francophonie.

a) Prise en charge des dépenses de fonctionnement

Les six réunions de bureau se sont déroulées au seul moyen de conférences téléphoniques chacune pour une durée d'une heure à une heure trente. Elles ont été prises en charge par la Commission d'Accès à l'Information du Québec ;

Les communications de documents entre les membres du bureau et avec les membres de l'association ont été assurées le plus souvent par voie électronique et ont été prises en charge par le secrétariat général placé auprès de la CNIL ;

Les déplacements, occasionnés par les participations aux séminaires de Rabat et à la réunion des réseaux institutionnels de la francophonie qui s'est tenue à Bucarest, ont été pris en charge par les autorités de protection des données participantes. L'OIF a pris en charge l'hébergement à Bucarest des deux participants du bureau de l'association.

b) Cotisations reçues

L'appel à cotisation a été lancé tardivement en raison de l'installation et du lancement conjoint des activités de l'association (juin 2008). Une relance a été effectuée le 17 septembre 2008.

Pour mémoire, en application des décisions de l'assemblée constitutive, l'appel n'a été lancé que vis-à-vis des autorités de protection des données et pour une cotisation de base au montant modulé selon les trois niveaux décidés et appliqués à chaque autorité d'un pays membre en fonction uniquement de son rang dans le classement de la Banque mondiale.

L'état, au 30 septembre, des cotisations encaissées ou dont le lancement du paiement a été effectué sera transmis aux membres de l'association avant l'assemblée générale.

c) Le financement de participations à la seconde conférence francophone du 17 octobre 2008

Les subventions de l'OIF (30 000 euros) et celle du secrétariat d'Etat chargé en France de la coopération et de la Francophonie (5000 euros) qui ont été obtenues sont destinées à couvrir des frais de nature suivante :

- documentation et formation ;
- transport, hébergement, repas de représentants des pays du Sud ;
- publication d'une brochure sur l'association incluant les actes de la conférence.

c) Etat des comptes

Au 1 octobre le solde du compte bancaire était de 18 667, 38 euros mais des paiements n'ont pas encore été débités, en liaison avec les prises en charges en cours de frais de déplacement, hébergement, repas pour des participants à la conférence des 15-17 octobre 2008

On trouvera en annexe le compte prévisionnel à la date du 15 octobre 2008 établi le 3 octobre 2008

Conclusions générales

- Avec de faibles disponibilités en temps et en en moyens, nous avons réussi à jeter les bases tout à la fois des échanges et de renforcement de nos capacités entre autorités de protection des données et de promotion de la protection des données, en particulier auprès des autres réseaux institutionnels de la Francophonie.
- La coopération au sein du bureau a été pleine et entière.
- L'enthousiasme avec lequel les membres de l'association ont répondu aux activités proposées, bien que tardivement, est patent. Le bureau regrette de ne pas avoir pu en 2008 associer plus les membres de l'association à ses réflexions. Les relations d'échanges et de renforcement des capacités doivent être accentuées.
- Les rapports avec l'OIF, et en particulier avec la délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme, ont été excellents, réguliers et efficaces.